

ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL
YVELINES / HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 17 décembre 2019

**DUREES D'AMORTISSEMENT DES
IMMOBILISATIONS**

L'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du patrimoine, notamment ses articles L. 522-7 et L. 522-8,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines en date du 5 février 2016 relative à l'approbation des statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 5 février 2016 relative à l'approbation des statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines-Hauts-de-Seine n° 2016-EPI-CA-11 en date du 30 juin 2016 fixant les durées d'amortissement et le seuil de faible valeur,

Vu les statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Sa Commission des finances entendue,

Vu le rapport de M. le Président de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts de-Seine,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE

1078-20062081-20191217-2019-EPI-CA-125
15/01/2020
15/01/2020

Le 15 janvier 2020, la durée d'amortissement des frais d'études et des frais d'insertion non suivi de réalisation à 1 an.

Accusé de réception en préfecture
1078-20062081-20191217-2019-EPI-CA-125
Date de télétransmission : 15/01/2020
Date de réception préfecture : 15/01/2020

ARTICLE 2 : dit que les autres dispositions de la délibération du Conseil d'Administration de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine n° 2016-EPI-CA-11 en date du 30 juin 2016 fixant les durées d'amortissement et le seuil de faible valeur sont inchangées.

Le Président de l'Etablissement public interdépartemental
Yvelines/Hauts-de-Seine



Patrick DEVEDJIAN
Président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
078-200062081-20191217-2019-EPI-CA-125-
DE
Date de télétransmission : 15/01/2020
Date de réception préfecture : 15/01/2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 17 décembre 2019

DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE

Président de la séance : Patrick DEVEDJIAN Secrétaire : Nicolas DAINVILLE

VOTENT POUR (77): Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre-Christophe Baguet, Anne-Christine Bataille, Jeanne Bécart, Pierre Bédier, Camille Bedin, Philippe Benassaya, Eric Berdoati, Jean-Didier Berger, Véronique Bergerol, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Xavier Caris, Isabelle Caullery, Claire Chagnaud-Forain, Frédérique Collet, Bertrand Coquard, Arnaud de Courson, Daniel Courtès, Nicolas Dainville, Isabelle Debré, Rita Demblon-Pollet, Patrick Devedjian, Cécile Dumoulin, Christian Dupuy, Sylvie D'Esteve, Josiane Fischer, Pierre Fond, Alexandra Fourcade, Ghislain Fournier, Vincent Franchi, Armelle Gendarme, Marie-Laure Godin, Marcelle Gorguès, Nicole Gouéta, Marie-Cécile Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Olivier de La Faire, Grégoire de La Roncière, Denis Larghero, Olivier Larmurier, Michel Laugier, Alice Le Moal, Nathalie Léandri, Olivier Lebrun, Marie-Pierre Limoge, André Mancipoz, Yves Ménel, Guy Muller, Rémi Muzeau, Karl Olive, Sébastien Perrotel, Nathalie Pitrou, Jean-François Raynal, Yves Révillon, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Georges Siffredi, Elodie Sornay, Paul Subrini, Aurélie Taquillain, Armelle Tilly, Laurence Trochu, Laurent Vastel, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

ABSENTS EXCUSES (11) : Marie-Hélène Amiable, Clarisse Demont, Elsa Faucillon, Janick Géhin, Laureen Genthon, Patrick Jarry, Gabriel Massou, Pierre Ouzoulias, Catherine Picard, Joaquin Timoteo, Yves Vandewalle.

PROCURATIONS (27) : Jean-Noël Amadei à Alexandra Rosetti, Pierre-Christophe Baguet à Marie-Laure Godin, Anne-Christine Bataille à Denis Larghero, Camille Bedin à Vincent Franchi, Jean-Didier Berger à Isabelle Debré, Nicole Bristol à Alexandre Joly, Frédérique Collet à Arnaud de Courson, Rita Demblon-Pollet à Sébastien Perrotel, Christian Dupuy à Daniel Courtès, Pierre Fond à Pierre Bédier, Armelle Gendarme à Josiane Fischer, Marcelle Gorguès à Anne Capiaux, Elisabeth Guyard à Catherine Arenou, Didier Jouy à Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger à Marie-Hélène Aubert, Grégoire de La Roncière à André Mancipoz, Michel Laugier à Olivier Lebrun, Alice Le Moal à Alexandra Fourcade, Nathalie Léandri à Jeanne Bécart, Rémi Muzeau à Nicole Gouéta, Nathalie Pitrou à Véronique Bergerol, Georges Siffredi à Patrick Devedjian, Paul Subrini à Isabelle Caullery, Aurélie Taquillain à Ghislain Fournier, Armelle Tilly à Marie-Pierre Limoge, Laurent Vastel à Eric Berdoati, Pauline Winocour Lefèvre à Jean-François Raynal

Accusé de réception en préfecture 078-200062081-20191217-2019-EPI-CA-125- DE Date de télétransmission : 15/01/2020 Date de réception préfecture : 15/01/2020
--